

REPUBLIQUE FRANCAISE <i>Département l'Aveyron</i>		EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNE DE VERRIERES - 2025-40 <i>Séance du 07 OCTOBRE 2025</i>
<i>Afférents En exercice Votants</i>	06 11 06	<i>L'an deux mil vingt-cinq et le sept octobre à 19 heures le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérôme MOURIES, Maire.</i>

Présents : Mrs ARGUEL - JEANJEAN – UNAL

Mmes PALUCH -THARREAU

Absents excusés : Mmes BOYER Dominique, CALVI Florence, DUCHESNE

Elisabeth et Mrs CHAUCHARD Joël et M. TOURIN Loïc.

Secrétaire de séance: Mme PALUCH Nadine

OBJET : *Emprunt auprès du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées 19 000 € Réseaux d'Eau (Reprise Saint LEONS)*

Vu le budget de la Commune de VERRIERES, voté et approuvé par le Conseil Municipal le 15 avril 2025 et visé par l'autorité administrative le 17 avril 2025

Après délibération, décide :

ARTICLE 1^{er} : La Commune de VERRIERES contracte auprès du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées un emprunt

ARTICLE 2 : Caractéristiques de l'emprunt

- ☒ **Objet** : Réseaux d'eau
- ☒ **Montant** : 19 000 €, dix-neuf mille euros
- ☒ **Durée de l'amortissement** : 5 ans
- ☒ **Taux** : 3.09 % fixe
- ☒ **Périodicité** : Annuelle
- ☒ **Type d'échéance** : Constante
- ☒ **Frais de dossier** : 300 € si l'enveloppe est < à 150 000 €, au-delà 0.20 % de l'enveloppe réservée

Débloccage : Débloccage total obligatoire dans les 4 mois qui suivent la date d'édition du contrat

ARTICLE 3 : La Commune de VERRIERES s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoins, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer les paiements des échéances.

ARTICLE 4 : La Commune de VERRIERES s'engage, en outre à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquelles l'emprunt pourrait donner lieu.

ARTICLE 5 : Le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur, sera signé par les soins de Monsieur le Maire.

Fait et délibéré les jours mois et an susdits

Pour extrait conforme

15





LE MAIRE
MOURIES Jérôme



Accusé de réception en préfecture
012-211202916-20251007-20251007_40-DE
Reçu le 02/12/2025